

Programme de Formation

CACES® R486 Nacelle A et B Initial

Organisation

Durée : 21 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Cette formation s'adresse aux personnes devant maîtriser les connaissances théoriques et pratiques afin d'utiliser les nacelles de type A ou B



Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances relatives à la sécurité
- Être capable de conduire en sécurité les nacelles de type B
- Obtenir le CACES®R486a PEMP



Description

Contenu théorique

- Connaissances générales (rôles et responsabilités de différents acteurs, dispositif CACES®...)
- Technologies des PEMP (terminologie, caractéristiques générales, fonctionnement...)
- Les principaux types de PEMP et leurs catégories
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des PEMP
- risques liés à l'utilisation des PEMP (renversements, chutes de hauteur, risques liés aux sources extérieures, risques liés aux déplacements, risques spécifiques lors des opérations...)
- Exploitation des PEMP (adéquations, limites d'utilisation, balisage...)
- Vérifications d'usages (anomalies...)

Contenu pratique

- Utilisation des EPI, port du harnais
- Prise de poste et vérification (documents, contrôle de la PEMP, des dispositifs de sécurité, de l'adéquation, de la zone d'évolution...)
- Conduite et manœuvres (Positionnement, vitesse, points d'appuis, chargement/déchargement selon catégories, communication avec l'accompagnant...)
- Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance (Stationnement en sécurité, positionnement des équipements, opérations d'entretien, rendre compte des anomalies et dysfonctionnements)



Prérequis

- Avoir 18 ans minimum
- Aptitude médicale obligatoire reconnue par la médecine du travail

- Vérification et validation des prérequis par questionnement du formateur au démarrage de la formation



Modalités pédagogiques

- Exposé et discussions étayés de textes illustrés par diapositives et films
- Formation pratique avec mise en situation réelle de conduite du ou des PEMP concernées
- Utilisation des équipements de protection individuels et collectifs nécessaires
- Formation dispensée par un organisme habilité CACES
- Auto évaluation préalable en amont de la formation
- Évaluation des acquis en fin de formation



Modalités d'évaluation et de suivi

- Obtention du CACES® sous réserve de validation des tests théoriques et pratiques
- Le CACES® R486a est valable 5 ans à partir de la date d'obtention
- Une attestation de formation est délivré à chaque candidat à l'issue de la formation